

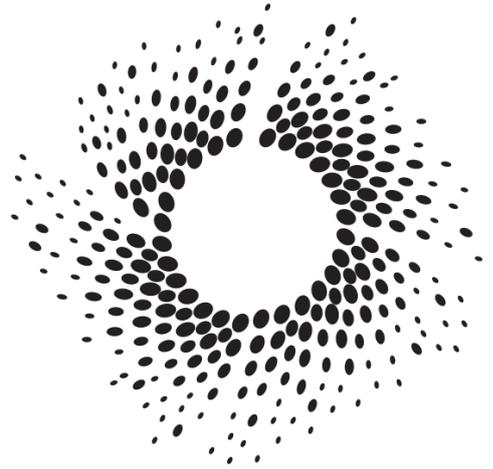
Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



Règlement Particulier des
Compétitions
ROLLER SOCCER

Adopté par vote du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2024

**Fédération
Française Roller
& Skateboard**



**Règlement Particulier des
Compétitions
ROLLER SOCCER**

Adopté par vote du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2024

Table des matières

ARTICLE 1 : Championnat séniors.....	4
1.1 Championnat de France Elite	4
1.1.1 Formule de la compétition	4
1.1.2 Heure des rencontres	4
1.1.3 Equipements sportifs.....	4
1.1.4 Tenues	4
1.2 Championnat de France Nationale 1.....	4
1.2.1 Formule de la compétition	4
1.2.2 Heure des rencontres	5
1.2.3 Equipements sportifs.....	5
1.2.4 Tenues	5
ARTICLE 2 : Championnat U19.....	5
2.1 Formule de la compétition	5
2.2 Heure des rencontres	6
2.3 Equipements sportifs.....	6
2.4 Tenues	6
2.5 Arbitrage.....	6
ARTICLE 3 : Championnat U14.....	6
3.1 Formule de la compétition	6
3.2 Heure des rencontres	6
3.3 Equipements sportifs.....	6
3.4 Tenues	7
3.5 Protections	7
ARTICLE 4 : Coupe de France Sénior.....	7
4.1 Formule de la compétition	7
4.2 Heure des rencontres	8
4.3 Equipements sportifs.....	8
4.4 Tenues	8
4.5 Arbitrage.....	8

ARTICLE 1 : Championnat séniors

Ce championnat est accessible aux licenciés :

- Séniors ;
- U19 avec simple surclassement ;
- U18 avec surclassement séniors.

Les 2 divisions des championnats séniors seront fusionnées si moins de 8 équipes inscrites au total

1.1 Championnat de France Elite

1.1.1 Formule de la compétition

Le championnat de France séniors se déroule sous deux phases combinées comportant au minimum 4 équipes :

- Phase courante en matchs Aller/Retour organisés en match isolé ou en regroupement de match sur accord ;
- Aucun match de la phase régulière du championnat ne se disputera sur terrain neutre sauf avec accord des deux clubs concernés.

1.1.2 Heure des rencontres

Pour la phase courante, les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 10h à 21h ;
- Le dimanche entre 10h et 18h.

Pour la phase finale :

- Pour la demi-finale : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante ;
- Pour la finale, les coups d'envoi sont fixés par les clubs organisateurs dans le respect des créneaux de la phase courante ;
- Pour les playdown : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante.

1.1.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie sénior sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. **Cf article 6.2 du règlement.**

B. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

1.1.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domicile et extérieurs) cf article 4.2 équipements des joueurs.

1.2 Championnat de France Nationale 1

1.2.1 Formule de la compétition

Le championnat de France séniors se déroule sous deux phases combinées comportant au minimum 4 équipes :

- Phase courante en matchs Aller/Retour organisés en match isolé ou en regroupement de match sur accord ;
- Aucun match de la phase régulière du championnat ne se disputera sur terrain neutre sauf avec accord des deux clubs concernés.

1.2.2 Heure des rencontres

Pour la phase courante, les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 10h à 21h ;
- Le dimanche entre 10h et 18h.

Pour la phase finale :

- Pour la demi-finale : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante ;
- Pour la finale, les coups d'envoi sont fixés par les clubs organisateurs dans le respect des créneaux de la phase courante ;
- Pour les playdown : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante.

1.2.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie sénior sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. **Cf article 6.2 du règlement.**

B. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

1.2.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domiciles et extérieurs) cf article 4.2 équipements des joueurs.

ARTICLE 2 : Championnat U19

Ce championnat est accessible aux licenciés :

- U19 ;
- U14 avec simple surclassement ;
- U13 avec surclassement U19.

2.1 Formule de la compétition

Le championnat de France U19 se déroule sous deux phases combinées comportant au minimum 4 équipes :

- Phase courante sous forme de plateaux en matchs Aller/Retour et en format standard.

2.2 Heure des rencontres

Pour la phase courante, les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 16h à 21h ;
- Le dimanche entre 9h et 16h.

2.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie U18 sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. **Cf article 6.2 du règlement.**

B. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

2.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domiciles et extérieurs) **cf article 4.2 équipements des joueurs.**

2.5 Arbitrage

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du club organisateur de la rencontre.

ARTICLE 3 : Championnat U14

Ce championnat est accessible aux licenciés :

- U14 ;
- A partir de U8 avec simple surclassement.

3.1 Formule de la compétition

Le championnat de France U14 se déroule sous deux phases combinées comportant au minimum 4 équipes :

- Phase courante sous forme de plateaux en matchs Aller/Retour et en format standard.

3.2 Heure des rencontres

Pour la phase courante, les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 13h à 20h ;
- Le dimanche entre 9h et 16h.

3.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie U19 sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. **Cf article 6.2 du règlement.**

B. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

3.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domicile et extérieurs) **cf article 4.2 équipements des joueurs.**

3.5 Protections

Pour la catégorie U14 le port des protections (**cf 4.2.2 du règlement**) est strictement obligatoire. Si un joueur ne possède pas les protections requises, il ne pourra en aucun cas disputer la rencontre.

L'arbitre devra procéder à une vérification en début de match.

ARTICLE 4 : Coupe de France Sénior

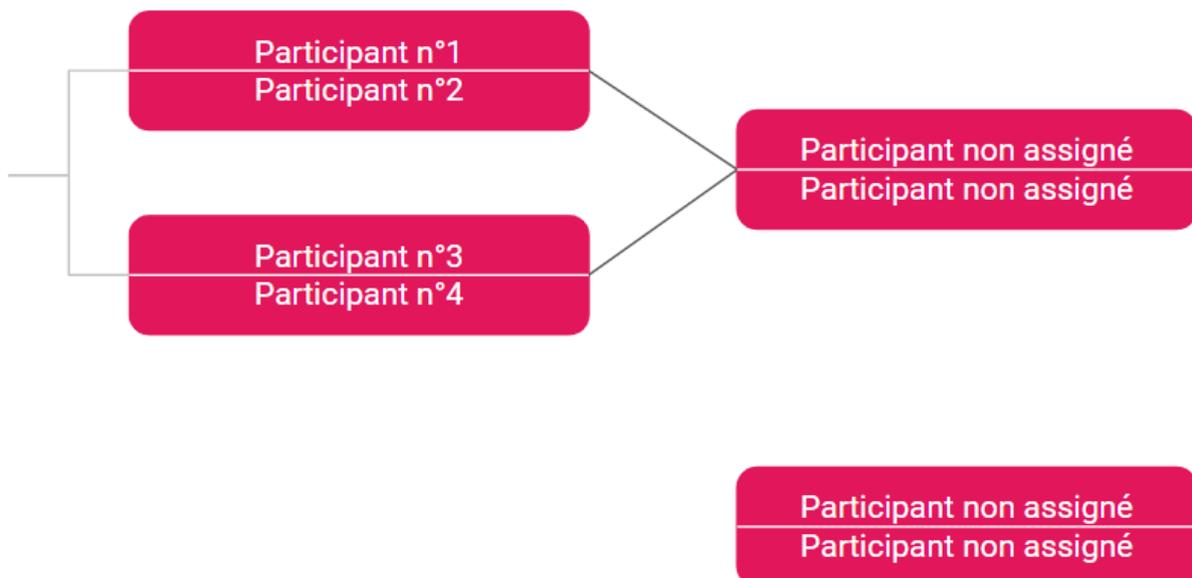
Cette coupe est accessible aux équipes constituées de licenciés :

- séniors ;
- U19 avec simple surclassement ;
- U18 avec surclassement séniors.

Chaque équipe devra être inscrite au plus tard le 31/12 de la saison en cours.

4.1 Formule de la compétition

La coupe de France séniors se déroule sous forme de match à élimination directe avec un minimum de 4 équipes.



Une petite finale sera organisée avec les perdants des 1/2 finales.

4.2 Heure des rencontres

Les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 14h à 21h ;
- Le dimanche entre 10h et 18h.

4.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie sénior sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. ***Cf article 6.2 du règlement.***

B. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

4.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domiciles et extérieurs) ***cf article 4.2 équipements des joueurs.***

4.5 Arbitrage

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du club organisateur de la rencontre.